

136
LAM
298

الجمهورية اللبنانية

مكتب وزير الدولة لشؤون التنمية الإدارية
مركز مشاريع ودراسات القطاع العام



MISSION LIBAN : MAI 1970

«LEBANON GREEN PLAN»

République Libanaise
Bureau du Ministre d'Etat pour la Réforme Administrative
Centre des Projets et des Etudes sur le Secteur Public
(C.P.E.S.P.)

RAPPORT AU FONDS SPÉCIAL DES NATIONS UNIES

Philippe LAMOUR

MFN= 554

La République Libanaise est un pays de faible superficie (10.170 kilomètres carrés) au relief accentué sur 70 % de son territoire. A l'Ouest, une zone de collines descend de la chaîne du Liban jusqu'à la mer. A l'Est, la longue vallée de la Bekaa, située à une altitude de l'ordre de 1.000 mètres, s'inscrit entre les chaînes du Liban et de l'Anti-Liban sur toute l'étendue du pays et comporte les deux principaux cours d'eau : au Nord, l'Oronte qui prend sa source aux environs de Baalbek, puis pénètre en Syrie pour se jeter dans la mer à Antioche ; au Sud, le Litani qui contourne la chaîne principale pour se jeter à la mer au Nord de Sour (Tyr). Dans sa plus grande dimension sur la côte littorale, le territoire libanais avoisine 200 kilomètres et sa largeur moyenne à vol d'oiseau est d'environ 60 kilomètres.

Le Liban joue, au Moyen-Orient, un rôle original et essentiel. L'équilibre qu'il doit maintenir, non sans efforts, entre les éléments disparates de la population répartie entre les groupes chrétiens (catholiques, maronites, grecs catholiques et grecs orthodoxes), les groupes musulmans (chiites et sunnites) et les druses, lui confère une vocation de liaison entre les pays occidentaux et orientaux, dont la capitale BEYROUTH est l'actif instrument d'échanges.

Il est difficile de connaître avec précision le chiffre de la population, le dernier recensement général remontant à près de quarante ans.

En 1966, on l'estimait, par sondage, à 2.200.000 habitants mais on pense généralement qu'à l'heure actuelle, elle atteint 2.300.000 à 2.400.000 autochtones auxquels s'ajouterait une population de 300.000 à 400.000 personnes provenant de l'immigration sédentaire ou saisonnière.

Le taux de croissance de cette population paraît être de l'ordre de 2, 7%. Elle devrait donc doubler avant la fin du siècle. Une partie de cette population peut être contrainte à l'émigration. Celle-ci bénéficie d'ailleurs d'une tradition affirmée, puisque le nombre de Libanais installés à l'étranger, notamment aux Etats-Unis d'Amérique et au Brésil, est plus important que celui de la population résidant sur le territoire national. Par contre, le Liban peut aussi connaître l'accroissement d'une immigration encouragée par la tradition libérale et accueillante du pays.

Il apparaît expédient de retenir, comme hypothèse de travail, la perspective d'une population de l'ordre de 5 millions et demi d'habitants à la fin du siècle.

La densité moyenne générale de cette population serait donc, à l'heure actuelle, de 250 habitants par kilomètre carré, mais sa répartition est très inégale dans les différentes zones du territoire.

L'agglomération de la capitale comprend plus de la moitié de la population totale du pays, de sorte que la densité démographique se répartit, selon les régions, depuis 20 à 30 habitants par kilomètre carré pour la région de l'Anti-Liban jusqu'à 400 pour la plaine cotière et de 60 à 120 pour la plaine de la Bekaa.

D'autre part, la moitié de cette population est âgée de moins de vingt ans et va se présenter massivement dans les années à venir sur le marché du travail.

Le monopole d'attraction de la capitale a des effets cumulatifs qui risquent d'aboutir, si rien n'est fait pour l'infléchir, à vider pratiquement le reste du pays de ses éléments valables au profit d'un centre urbain à la croissance anarchique, dont l'encombrement tend à compromettre la productivité. Ce serait " la congestion à la tête et la paralysie dans les membres".

L'élément de fragilité que constitue déjà pour l'économie libanaise la prépondérance considérable du développement du secteur des services dont l'ampleur est, pour Beyrouth, légendaire, se trouverait encore aggravée si une activité agricole pratiquement repliée sur l'autoconsommation contraignait le pays, qui importe déjà près des deux tiers des denrées nécessaires à la satisfaction de ses besoins alimentaires, à dépendre entièrement des échanges extérieurs pour assurer son approvisionnement.

Il est donc désormais exclu de traiter des problèmes de l'occupation de l'espace rural et de l'activité agricole sans les situer dans le cadre du développement économique général et de l'aménagement du territoire national.

Il est, avant tout, nécessaire de dégager les perspectives ouvertes à l'évolution des différentes activités économiques et à leur répartition dans les différentes régions du pays afin de pouvoir définir les conditions d'une économie agricole rationnelle.

On envisagera donc successivement :

- les perspectives générales du développement économique et de l'aménagement du territoire ;

- .. les perspectives conséquentes de l'occupation et de l'activité économique du territoire rural et, en particulier, de l'activité agricole ;
- les moyens d'application d'une politique rurale et, en particulier, le rôle présent et futur que peut assumer le Plan Vert ;
- les conditions de la participation des organismes qualifiés des Nations-Unies à l'application de cette politique.

I - LES PERSPECTIVES GENERALES DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DE L'AMENAGEMENT TERRITORIAL

La croissance économique ne peut se développer sainement si elle provoque un déséquilibre excessif entre les activités et entre les régions d'un même ensemble national ou régional. Les résultats globaux de cette croissance masquent souvent ce déséquilibre alors qu'une analyse plus exacte montre qu'elle est acquise par la compensation entre les résultats positifs de certains secteurs d'activité et de certaines zones territoriales et le déficit des autres. Dès lors, cette croissance se nourrit, du moins partiellement, de la dégradation des secteurs et des zones défavorisées.

L'incitation résultant de l'initiative économique ou de l'intervention volontaire des pouvoirs publics, notamment par la planification, trouve un terrain d'accueil plus favorable et plus efficace dans les secteurs d'activité et dans les zones territoriales déjà les plus évoluées qui sont, de ce fait, les plus aptes à valoriser rapidement les effets multiplicateurs de ces interventions.

Au contraire, elles ne trouvent pas dans les autres secteurs et les autres zones territoriales les facteurs nécessaires à leur épanouissement. L'action d'incitation économique, en accentuant l'avance déjà prise par les activités et les régions les plus aptes à l'accueillir a donc paradoxalement tendance à accroître, au lieu de le réduire, l'écart entre les différentes activités et les différentes zones territoriales du pays.

A plus ou moins long terme, ce déséquilibre risque de compromettre l'ensemble du développement économique.

En laissant à la charge de la partie développée du pays le poids des charges fiscales et sociales que la partie défavorisée ne peut supporter, il tend à alourdir les coûts de revient et à mettre les activités économiques en difficulté à l'égard de la concurrence internationale alors que, par ailleurs, du fait de l'insuffisance du pouvoir d'achat dans ces zones défavorisées, les débouchés sur le marché intérieur tendent à se réduire.

L'action verticale du développement économique doit donc être compensée, ou tout au moins infléchie, par une action horizontale destinée à assurer une meilleure répartition des points du développement au profit de l'ensemble des activités et de l'ensemble de la population entre les différentes régions du pays. C'est l'objectif de la politique de l'aménagement du territoire qui, loin de contredire la politique de croissance économique, en apparaît le complément.

Cette situation, qui se rencontre dans presque tous les pays développés ou en voie de développement, est particulièrement accusée au sein de la République libanaise. L'expansion prédominante et sans cesse cumulative des activités de services au sein d'un centre urbain qui tend à absorber toutes les forces vives du pays constitue une menace sérieuse, à moyen terme, pour l'équilibre économique et social du pays. Il apparaît urgent de définir et d'appliquer une politique de développement et d'aménagement du territoire ayant pour but un meilleur équilibre entre les activités et les régions.

Cette politique devra définir les objectifs d'un plan de développement économique et d'aménagement du territoire et dégager les perspectives d'évolution des différentes activités économiques ainsi que des structures matérielles et intellectuelles destinées à les accueillir et à les orienter. Elle devra envisager la répartition de ces activités sur les différentes régions du territoire ainsi que les méthodes et les moyens destinés à assurer son application la plus rapide et la plus expédiente.

LES OBJECTIFS



Les objectifs d'un plan de développement économique et d'aménagement territorial doivent être envisagés à long terme.

Le problème posé est celui de l'avenir de la nation libanaise, du rôle qu'elle peut et doit jouer dans l'ensemble territorial auquel elle appartient géographiquement et des conditions d'évolution qui lui permettront de jouer ce rôle en préservant son indépendance et sa personnalité.

Il apparaît évident que, pour atteindre cet objectif, la République libanaise doit s'efforcer de parvenir à un meilleur équilibre entre ses activités économiques et à une meilleure répartition de l'expansion sur l'ensemble de son territoire.

La prépondérance excessive du secteur économique des services doit être corrigée par le développement des autres activités, notamment par l'activité industrielle, le tourisme, la pêche et une réorganisation de l'activité agricole en vue d'améliorer sa productivité et sa rentabilité.

Parallèlement, la prépondérance excessive de la capitale doit être compensée par une meilleure répartition de cette population et de ses activités, d'une part entre les autres centres urbains et, d'autre part, entre la partie urbanisée du pays, qui est essentiellement la région littorale et le secteur rural de la montagne et de l'arrière-pays.

LES ACTIVITES ECONOMIQUES

L'évolution des activités économiques du Liban se traduit actuellement par les constatations suivantes : le revenu agricole s'accroît moins rapidement que le revenu brut ; le revenu industriel est en baisse ; seul le revenu en provenance des activités de services ne cesse de s'accroître.

1. L'activité de services est, de toute évidence, l'activité économique prédominante au Liban. Cette activité a fait de Beyrouth, au niveau mondial, un centre d'échanges exceptionnel, interlocuteur et trait d'union entre les pays occidentaux et les pays orientaux. Cette activité n'a pas cessé de s'accroître et se traduit par le développement de l'agglomération capitale, dont la spontanéité nuit d'ailleurs à l'ordonnance.

Cette croissance a pu, jusqu'à présent, absorber tant bien que mal, non seulement une immigration en provenance de l'extérieur qui est considérable eu égard à la dimension et à la population du pays, mais aussi l'immigration interne provenant de l'abandon du territoire rural par une population à laquelle l'activité agricole ne procure plus un niveau de vie suffisant, mais qui, dans la plupart des cas, ne trouve dans le milieu rural que des emplois subalternes et des ressources à peine différentes de celles dont elle pourrait disposer dans le milieu rural.

Cette faculté d'absorption tend cependant à la saturation. L'évolution des activités de services exige désormais le concours d'un personnel de cadres et de main-d'oeuvre d'un niveau plus élevé que celui auquel peut accéder la population rurale non spécialisée.

Il est à craindre, si ce mouvement persistait dans des conditions incontrôlées, de voir s'installer autour de la capitale une masse de population indigente et inemployée à la recherche d'occupations mineures, installée dans une paupérisation dont les conséquences économiques et sociales, voire politiques, pourraient constituer un sérieux danger pour l'évolution du pays.

2. L'activité industrielle est relativement peu développée en comparaison des activités de services et son extension rencontre des difficultés en raison de la situation géographique du pays au sein d'un ensemble dont le pouvoir d'achat est encore peu élevé.

Le pays n'a pas une vocation particulière pour l'accueil de l'industrie lourde du type traditionnel, faute de disposer de ressources énergétiques qui lui soient propres et de matières premières transformables sur place.

Cette transformation pourrait s'effectuer par l'apport extérieur des produits de base dans l'enceinte de ports francs mais cette orientation paraît contrariée par la tendance à l'accroissement du tonnage des navires affectés aux transports maritimes qui ne peuvent facilement trouver accueil sur le littoral libanais en raison de la faible profondeur des fonds marins.

Le Liban doit donc orienter essentiellement son effort d'industrialisation vers l'implantation d'entreprises faisant appel aux techniques modernes d'automatisme et d'autogestion, servies par

un personnel moins nombreux mais plus qualifié. Cette industrialisation devrait être étroitement associée à l'enseignement et à la formation professionnelle de haut niveau par la création de centres de recherches et de technologie permettant d'utiliser les qualités d'intelligence et d'habileté de la population libanaise et d'entretenir sa qualification par le recyclage des connaissances et l'éducation permanente.

Cette industrialisation de qualité aura un effet bénéfique sur l'équilibre économique du pays mais, du fait même qu'elle revêtira un caractère plus qualitatif que quantitatif, elle ne pourra, à elle seule, apporter une solution suffisante au problème de la meilleure répartition de l'emploi et de l'occupation d'une partie importante de la population. Elle constituera un élément nécessaire mais insuffisant de l'évolution de l'économie libanaise.

Cette activité sera complétée par les industries agricoles et alimentaires dont l'expansion est étroitement liée au développement et à la modernisation de l'agriculture et de la pêche maritime.

A la différence de la situation créée dans des pays voisins, la pêche maritime est demeurée au niveau artisanal alors que son organisation pourrait lui permettre d'apporter une contribution importante à la satisfaction des besoins alimentaires et de susciter la création d'industries de transformation dont l'activité serait essentiellement orientée vers l'exportation, tout en assurant l'animation des centres urbains situés sur le littoral.

3. L'activité touristique avait pris un essor satisfaisant avant d'être contrariée par les événements extérieurs. La fréquentation balnéaire peut bénéficier, sur le littoral, d'une période plus étalée que d'autres régions méditerranéennes et être complétée pendant la saison hivernale par la pratique des sports de montagne.

La fréquentation de la montagne pendant la saison estivale ne cesse de s'accroître, non seulement au profit de la population urbaine libanaise mais aussi, et de plus en plus, au profit d'estivants en provenance d'autres pays du Moyen-Orient. Elle se traduit par la prolifération de constructions effectuées, la plupart du temps, hors de toute discipline d'urbanisme. Si la confrontation périodique d'une partie de la population urbaine et de la population rurale a socialement d'incontestables effets bénéfiques, les conséquences économiques sont moins convaincantes, le tourisme d'été ne pouvant apporter que des ressources saisonnières d'appoint à la population rurale.

Le développement futur du tourisme est largement lié aux nécessaires disciplines de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire. La prolifération anarchique des constructions est actuellement un facteur défavorable à cette activité, en dégradant les paysages aussi bien sur le littoral que dans la montagne.

4. Pour la moitié de la population et sur la quasi-totalité du territoire l'agriculture demeure l'activité principale mais sa valeur n'est pas pour le bilan économique du pays, au niveau de son importance géographique et humaine.

L'agriculture emploie près de 250.000 personnes actives et, si rien ne vient modifier son évolution actuelle, elle devra assurer l'emploi de 400.000 à 450.000 personnes en 1980.

Or, cette population d'agriculteurs non seulement manque de terre en quantité suffisante mais manque aussi d'eau pour valoriser les faibles superficies cultivables. La superficie actuellement cultivée ne dépasse pas 260.000 hectares, c'est-à-dire que, statistiquement, chaque personne active agricole ne disposerait, en moyenne, que d'une structure d'exploitation inférieure à un hectare.

Les dimensions de ces structures étant, en fait, très inégalement réparties, un grand nombre de familles ne disposent, pour assurer leur subsistance, que de parcelles infimes, souvent établies sur des terrains au flanc des montagnes. Le revenu moyen annuel par tête est de l'ordre de 400 LL, soit 140 dollars.

Une telle activité agricole est évidemment orientée davantage vers l'économie de subsistance que vers l'économie de marché. Celle-ci est avant tout représentée par les cultures fruitières, les cultures maraîchères à proximité des centres urbains et, dans la région de Bekaa, par le récent et considérable développement de l'élevage de volaille qui produit 5 millions d'oeufs et représente un revenu brut de l'ordre de 100 millions LL, c'est-à-dire un chiffre équivalent à celui du revenu brut résultant de l'ensemble des autres productions animales.

Mais les importations de produits alimentaires demeurent considérables, de l'ordre de 350 millions de LL. On estime que la production agricole libanaise commercialisée ne représente pas plus que le tiers des besoins alimentaires du pays.

L'activité agricole doit donc encore, pendant une longue période, assurer l'existence d'une partie importante de la population sur de faibles superficies cultivables ce qui pose à la République libanaise des problèmes difficiles qui risquent de mettre en cause son équilibre économique et social.

LES STRUCTURES D'ACCUEIL

L'évolution des activités économiques et la nécessité d'en rééquilibrer les éléments tracent les lignes directrices de l'aménagement des structures destinées à les accueillir. à les orienter et à les valoriser.

Il apparaît nécessaire, dans ce domaine, de mettre un terme à un libéralisme excessif qui se traduit par un "laisser-aller" dont la persistance risquerait, à bref délai, de compromettre l'avenir économique du pays. Il faut corriger cette situation par une politique volontaire d'aménagement rationnel fondée sur la prévision à long terme, dont le but soit d'apporter, dans l'établissement des structures d'urbanisme et de communications, l'ordonnance désormais indispensable.

1. L'armature urbaine du pays est déséquilibrée. Non seulement la capitale est la plus grande ville mais elle est la seule grande ville du pays, les autres étant vidées de leur substance ou freinées dans leur expansion par son monopole attractif.

D'autre part, en dehors de Zalhé, chef-lieu de la Bekaa, situé dans l'arrière-pays entre les deux chaînes du Liban, les autres villes sont toutes situées à la périphérie du pays, sur le littoral.

Un effort de déconcentration poursuivi avec énergie et persévérance doit être entrepris pour modifier les tendances actuelles avant qu'elles deviennent irréversibles.

a) L'effort de desserrement et de mise en ordre doit tout d'abord concerner la capitale elle-même qui s'étale au hasard dans son propre environnement, les immeubles envahissant la côte littorale sans apparence de discipline réglementaire en la privant de son attrait touristique et escaladant les collines tandis que les équipements publics s'essoufflent à tenter de rejoindre cette prolifération anarchique.

Au lieu de s'aérer, la ville s'étouffe de plus en plus sur elle-même. La circulation y est malaisée. Le temps perdu du fait des encombrements et la fatigue physique et psychique qui en résulte tend à une dégradation de la productivité dont les conséquences économiques risquent d'apparaître à bref délai.

Il est avant tout nécessaire d'établir et de faire appliquer un plan d'urbanisme qui oriente la croissance de la ville avec des espaces préalablement équipés pour l'accueillir, en y aménageant l'ensemble des éléments organiquement indispensables dans un centre urbain moderne : voies de communications permettant une circulation rapide et commode ; ensembles architecturaux aux éléments cohérents ; viabilité, notamment par l'adduction d'eau, l'assainissement et l'établissement de stations d'épuration ; réserve d'espaces libres ; création de jardins et de parcs urbains, etc...

b) Parallèlement à cet effort de mise en ordre de la capitale, une politique systématique doit être entreprise pour le développement des autres centres urbains. Cette politique doit définir leur vocation dominante ; encourager par des moyens efficaces l'orientation des investissements et des implantations en fonction de cette vocation et organiser par la voie de l'obligation légale ou de la contrainte indirecte, la décentralisation de certaines activités administratives ou dépendant du contrôle de la puissance publique.

Il pourrait être décidé, par exemple, que le développement de la ville de Tripoli serait plus spécialement orienté vers les industries portuaires ; que Zailhé, pour la Bekaa, et Saida, pour le Liban Sud, deviendraient des centres d'industries agricoles et alimentaires tandis que Ibaïl serait le grand centre universitaire et culturel du Liban, accueillant les instituts de recherche et de technique avancées.

Un programme à moyen et long terme serait établi pour encourager ces vocations et permettre à ces centres urbains rénovés de prendre en compte le développement de l'ensemble du territoire rural environnant dépendant de leur zone d'influence.

2. Le réseau des communications serait entièrement repensé en fonction de cette réorganisation de l'armature urbaine. En raison de l'exiguïté du territoire, le problème des communications n'intéresse pratiquement, pour le moment du moins, que la circulation routière.

Une voie à circulation rapide devrait relier Sour à Tripoli en contournant la capitale par un circuit périphérique. Son tracé devrait éviter de suivre de trop près le littoral afin de ne pas porter préjudice au développement du tourisme qui, dans tous les pays modernes, exclut la route dite du " bord de mer " qui, en fait, rend ce bord de mer infréquentable.

La route de la Bekaa améliorée serait reliée au littoral par l'autoroute de Beyrouth à Damas et par l'aménagement de la route de Tripoli à Baaïbek par Beharré, rendue fréquentable en toutes saisons.

Ainsi pourraient se créer, de part et d'autre de la chaîne du Liban, deux grands axes d'animation économique aux éléments coordonnés dont la solidarité permettrait de réaliser progressivement l'aménagement équilibré du territoire. Sur le littoral, une aire métropolitaine continue permettrait de desserrer, au Nord et au Sud, l'agglomération de la capitale vers des centres urbains se répartissant les activités dont le maintien dans la capitale n'est ni nécessaire ni opportun. Ils seraient reliés entre-eux par des voies de circulation rapide permettant d'aller de l'un à l'autre en une demi-heure et séparés par de vastes espaces ruraux également favorables au développement de l'agriculture et du tourisme. Cet ensemble urbain accueillerait un ensemble économique cohérent associant les centres de services et les centres universitaires avec les zones industrielles situées à proximité des ports en ménageant les zones industrielles vouées à l'agriculture irriguée et au tourisme balnéaire et montagnard.

Un schéma général d'aménagement de cette aire littorale en ordonnerait les éléments de façon à ménager les intérêts de toutes les activités économiques.

L'organisation de la plaine de la Bekaa s'effectuerait autour du développement de Zalhé, centre de services et capitale de l'activité agricole, ainsi que du développement de la ville de Baalbek, qui est loin d'avoir épuisé toutes les possibilités de ses valeurs touristiques.

Entre ces zones, l'aménagement de la montagne par le boisement, l'établissement d'itinéraires de promenade, l'implantation de stations de sports d'hiver et de séjour estival viendraient compléter l'aménagement rationnel de l'ensemble du pays.

*

*

Cette perspective de développement économique plus rationnel et mieux réparti sur l'ensemble du territoire permet d'envisager un meilleur équilibre des activités économiques et, en particulier, de soulager l'activité agricole d'une partie des servitudes qui pèsent sur elle en raison de l'exiguïté des superficies disponibles par rapport à l'ordonnance croissante de la population rurale.

Mais, si vigoureux que soit l'effort entrepris en vue de l'expansion des activités économiques non agricoles, il demeurera indispensable, pendant une très longue période, de maintenir dans l'espace rural une importante partie de la population. Quels que soient les efforts pour différencier l'emploi de cette population dans cet espace rural, la plus grande partie y demeurera tributaire de l'activité agricole.

L'organisation de cette activité demeure à vue humaine un des problèmes essentiels de l'économie libanaise.



II - LES PERSPECTIVES DE L'ORGANISATION DE L'ESPACE RURAL ET DE L'ECONOMIE AGRICOLE

Plus d'un million d'habitants vivent au Liban dans l'espace rural c'est-à-dire sur 97 % du territoire. Mais la partie de ce territoire actuellement exploitée par l'agriculture ne couvre que 260.000 hectares, soit 25 % de ce territoire.

Il est donc nécessaire d'orienter l'effort d'organisation de l'espace rural d'une part vers l'extension de son utilisation par d'autres activités que l'agriculture, d'autre part, vers l'extension des superficies cultivables afin d'améliorer la dimension des structures des exploitations agricoles et leur rentabilité.

Les activités non agricoles pratiquées dans l'espace rural ne peuvent malheureusement pas atteindre une ampleur suffisante pour soulager utilement la pression démographique qui pèse sur l'agriculture par la création de nombreux emplois non agricoles.

Le tourisme de passage orienté vers la visite des monuments du passé à Baalbek, à Sour (Tyr) à Ibaïl (Byblos) entretient quelques emplois dans le domaine de l'hôtellerie et des transports ainsi que le tourisme balnéaire et montagnard. Le tourisme de séjour estival apporte quelques ressources complémentaires à certaines familles rurales auxquelles l'agriculture doit continuer d'assurer les ressources principales.

L'artisanat rural est relativement peu développé au Liban et pourrait trouver dans le tourisme de séjour une occasion d'expansion pour lequel une action d'éducation et de propagande serait nécessaire.

C'est donc essentiellement l'exploitation du sol qui constitue l'essentiel des activités dans le milieu rural.

L'occupation du sol par la forêt, qui ne couvre encore que 7 % de la superficie totale du territoire avec 70.000 hectares peut recevoir un développement assez considérable. Le programme en a été excellemment tracé par la mission des Nations-Unies chargée du projet Libanon 6. Il consisterait à procéder au reboisement de 120.000 hectares au cours de quatre plans quadriennaux successifs. L'exécution d'un tel programme permettrait de créer des emplois nouveaux de caractère temporaire car la forêt libanaise présente peu d'intérêt pour l'exploitation commerciale ; la perspective des délais pour son exploitation s'échelonnant entre 30 et 50 ans. Elle a surtout un intérêt social et touristique en contribuant à la défense des sols, à la régularisation du climat et à l'ornement esthétique de la montagne. La production annuelle de bois qui ne dépasse pas actuellement 50.000 mètres cubes pourrait atteindre 400.000 mètres cubes à la fin du siècle si le programme de reboisement était réalisé, mais entre-temps la consommation de bois, qui est de 300.000 mètres cubes, passerait à plus d'un million ce qui risque de constituer une menace pour la pérennité de ces boisements.

L'utilisation des pacages de haute altitude pour le parcours d'été des troupeaux n'est pas non plus créateur d'emplois. C'est donc bien l'agriculture qui demeure, à peu près exclusive-

ment, l'activité dominante pour l'occupation de l'espace rural et l'emploi en milieu rural.

L'organisation de cette activité comporte :

- l'aménagement des structures d'exploitation par la création de nouvelles superficies cultivables ;
- la mise en valeur par l'irrigation, l'amélioration des sols et des moyens de culture, l'orientation des cultures, l'organisation de la production et des marchés ;
- les instruments de cette mise en valeur par la formation professionnelle, l'organisation des producteurs et l'organisation du Crédit Agricole.

L'AMENAGEMENT DES SOLS

250.000 agriculteurs cultivent 260.000 hectares dont 70.000 environ sont plus ou moins utilement irrigués.

Cette exploitation revêt les formes les plus différentes selon les régions et le mode de faire-valoir.

Dans le Nord du pays, dans la plaine de Koura, 3 % des exploitations ont plus de 10 hectares et 80 % moins de 2 hectares. Dans la plaine d'Akkar les proportions sont de 5 % ayant plus de 10 hectares, 27 % entre 2 et 10 hectares et 68 % ayant moins de 2 hectares.

Dans la Bekaa, si on exclut quelques rares exploitations de grande superficie et, en particulier, les principales exploitations viticoles, la structure moyenne des exploitations s'échelonne entre 1 et 5 hectares dans la plaine mais la superficie des exploitations des contreforts de la montagne est souvent inférieure à un hectare, le plus souvent non irrigué.

Sur le littoral situé au Sud de Beyrouth, les exploitations maraîchères sont également de petite taille mais l'irrigation et la proximité du marché de consommation de la capitale leur confèrent une rentabilité satisfaisante.

La propriété appartient, pour une partie importante, à des citadins qui la font exploiter soit par métayage, soit par des ouvriers dont beaucoup sont des immigrants syriens. Dans la plaine d'Akkar, le faire-valoir direct porte sur 40 %; le métayage sur 45 % et le fermage sur 15 %.

Il est à noter que dans la Bekaa, un grand nombre d'exploitations excessif de propriétaires exploitants vivent mal sur des structures de superficie insuffisante tandis qu'à côté d'eux des propriétés de superficie plus satisfaisante trouvent difficilement la main-d'oeuvre utile.

Si donc on veut atteindre l'objectif de fixer dans l'agriculture, du moins momentanément, la partie de la population rurale pour laquelle il n'existe pas d'exutoire dans les autres activités, il faut nécessairement améliorer les structures de leurs exploitations pour les rendre viables, c'est-à-dire récupérer des sols incultes pour les aménager à leur intention. Il faut "créer" du sol cultivable, comme s'y emploie depuis quatre ans l'organisation du Plan Vert, dans des conditions qui font plus loin l'objet d'observations et de suggestions pour l'avenir.

Compte tenu de 135.000 hectares qui sont par nature impropres à la culture, il existe 270.000 hectares de sols inutilisés dont 70 000 ont été plus ou moins récemment abandonnés et sont par conséquent récupérables dans des conditions d'ailleurs très différentes du point de vue de leur rentabilité.

L'IRRIGATION

Cette rentabilité est largement fonction de l'irrigation. L'agriculture libanaise, comme celle des autres régions méditerranéennes, ne bénéficie pas de pluies régulières et connaît de longues périodes annuelles de sécheresse. La production intensive qui s'impose dans des exploitations de structure aussi étroites ne peut être obtenue que par l'irrigation.

Or, le Liban, pays agricole sans terre est aussi un pays sans eau, en ce sens qu'il ne dispose que de ressources hydrauliques rares et mal réparties. Deux fleuves de faible débit constituent, avec quelques cours d'eau côtiers secondaires et quelques sources, l'essentiel des ressources en eau superficielles. Les nappes souterraines sont discontinues et certaines d'entre elles sont trop profondes pour permettre leur exploitation utile.

Il est donc avant tout nécessaire d'achever les études en cours pour réaliser l'inventaire de l'ensemble des ressources disponibles ou rendues disponibles par la construction de retenues ou de lacs collinaires et la répartition des ressources entre les bassins. Il n'y a pas au Liban une seule goutte d'eau à perdre.

Le Liban Sud dispose, y compris les eaux du Litani, d'environ 510 millions de mètres cubes annuels pour les différents usages agricoles et domestiques. Faute d'avoir associé, dès l'origine, les travaux d'accumulation et d'adduction des eaux à la préparation des terres auxquelles elles étaient destinées, la quasi-totalité des eaux dérivées du Litani par le tunnel aboutissant à travers la chaîne du Liban dans la région de Jezzine est actuellement inutilisée. Cette utilisation est liée à l'adoption du système de l'aspersion, l'irrigation traditionnelle donnant lieu à un gaspillage d'eau considérable qui réduit la superficie des surfaces irrigables ou oblige à recourir à la pratique désuète et anti-économique du "tour d'eau".

Dans le Liban Sud, plusieurs petits fleuves côtiers sont mis à contribution. Dans la région d'Akkar, trois d'entre eux permettent de disposer annuellement de 400 millions de mètres cubes et dans la région située plus au Sud de Koura de 270 millions de mètres cubes.

Un site de barrage dominant la plaine d'Akkar permettrait de retenir 40 millions de mètres cubes avec un barrage d'une hauteur de 60 mètres pour un coût d'installation de 0,5 LL par mètre cube installé.

En dehors d'une nappe souterraine inexploitable à 500 mètres de profondeur, une autre nappe à 20 mètres permettrait de disposer de 20 millions de mètres cubes pour l'irrigation de la plaine d'Akkar tandis que, pour le plateau de Koura, on disposerait d'une nappe de 150 mètres et de 15 à 20 millions de mètres cubes dans la région de Tripoli. En dehors d'une source dite de Rachai, donnant 2 mètres cubes/seconde au maximum et 300 litres à l'étiage, ce sont là toutes les ressources de la province du Liban Nord.

Le Litani dont la majeure partie des eaux est dérivée vers le Liban Sud, ne fournit, par pompage, que 70 millions de mètres cubes à la plaine de la Bekaa qui viennent s'ajouter à 70 millions issus de nappes souterraines.

Au Nord, l'Oronte dont la source vaclusienne sort à proximité d'Hermel, peut donner, au prix d'un barrage de dérivation à l'aval de sa source, une disponibilité de 400 millions de mètres cubes sur lesquels le Liban ne peut disposer que de 80 millions, le fleuve passant rapidement la frontière syrienne pour aller se jeter dans la mer à Antioche. Cette ressource permettrait l'irrigation par gravité de 4.000 hectares et de 2.000 hectares supplémentaires par pompage sur les terrains situés entre Hermel et la Syrie qui sont favorables à la culture. Il est peut-être possible de récupérer 2.000 hectares supplémentaires en aménageant certaines terres superficiellement revêtues de roches calcaires friables.

Au centre de la région située entre les deux chaînes du Liban et sur le flanc du Mont-Liban, on dispose des eaux de l'ancien lac de Yammounh qui dominant 10.000 hectares des meilleures terres du Liban. L'aménagement de l'ensemble hydraulique par forage et pompage laisse espérer la disponibilité de 60 millions de mètres cubes qui permettraient, en recourant au procédé technique de l'aspersion, l'irrigation intégrale de cette zone particulièrement intéressante.

Dans les autres régions, la mobilisation des ressources peut venir de la construction de citernes et de réserves pour recueillir les eaux pluviales mais peu de sites se prêtent, au Liban, à l'établissement de lacs collinaires dans des conditions économiques. Une vingtaine de projets sont envisagés dont l'un permettrait l'accumulation de 300.000 mètres cubes. Un autre, au Sud de Jezzine,

pourrait recevoir 600.000 mètres cubes mais présente, en dépit d'efforts répétés, de mauvaises conditions d'étanchéité. D'autres études sont en cours notamment dans les régions de Batroun et de la Bekaa.

Le problème de l'eau est donc au Liban, un problème difficile. L'utilisation rationnelle de l'eau pour l'agriculture doit être recherchée avec soin de telle sorte que les ressources puissent être réparties au profit de la plus grande superficie possible.

Il serait nécessaire d'orienter les méthodes d'irrigation vers la généralité de la méthode de l'aspersion partout où elle peut être envisagée.

D'autre part, les programmes d'aménagement des sols élaborés par le Plan Vert doivent être en liaison étroite avec le Service des ressources hydrauliques afin d'associer l'action des deux organismes et de donner, dans la plus grande mesure possible, la priorité à l'aménagement aux terrains qui peuvent être les plus efficacement valorisés grâce à l'irrigation.

LA MISE EN VALEUR DES SUPERFICIES CULTIVABLES

1. La connaissance et le traitement des sols sont les éléments fondamentaux de toute orientation agricole. L'analyse pédologique est bien connue au Liban où sa pratique doit être généralisée. Elle permet d'orienter les choix des producteurs en les

adaptant à la vocation du sol et de définir les éléments complémentaires qui doivent lui être apportés pour assurer sa fertilité.

Le problème de l'humus est primordial, surtout dans les parcelles ayant fait l'objet, en montagne, de travaux d'aménagement par la constitution de terrasses qui ont eu souvent pour conséquence de faire apparaître en surface les éléments stériles et mal aérés du sous-sol. Il est alors recommandé de décaper le sol naturel avant les travaux afin de mettre en réserve la couche superficielle et de la replacer ensuite au dessus de la parcelle reconstituée.

Il faut aussi envisager d'enrichir ce sol bouleversé par l'apport d'éléments organiques complémentaires. Les méthodes d'élevage pratiquées au Liban ne permettant pas la production d'un volume important de fumier d'origine animale, on doit envisager d'y suppléer par l'emploi de compost issu du traitement des déchets ménagers dans les agglomérations urbaines et notamment à Beyrouth qui pourrait fournir annuellement 150 000 tonnes de ce produit.

Ce sol, ainsi amélioré, peut être enrichi par l'apport d'engrais dont le choix et le dosage sont fonction de la nature et de l'état du sol révélés par l'analyse des cultures qui y sont pratiquées.

Enfin, la connaissance des sols permet d'effectuer leur traitement par l'apport complémentaire des oligo-éléments qui sont parfois indispensables pour assurer leur aptitude à la fertilité.

L'adoption du système d'irrigation par aspersion présente, entre autres avantages, celui de permettre la répartition satisfaisante de ces oligo-éléments, même à dose infinitésimale. Elle permet aussi la distribution rationnelle et automatique de l'engrais soluble dans l'eau d'irrigation dans les conditions les meilleures pour assurer son assimilation par les plantes au moment le plus opportun, tout en épargnant la perte de temps et les frais de main-d'oeuvre.

2. L'orientation de la production, selon la vocation des sols, le climat et les besoins de la consommation, doit faire l'objet d'une information permanente apportée aux agriculteurs par les agents de la vulgarisation du progrès technique et par les organisations professionnelles groupant les producteurs.

En ce qui concerne les cultures végétales, des semences ayant fait l'objet d'une sélection destinée à les adapter à la nature du sol et au climat doivent être mises à la disposition des agriculteurs. Il en est de même en ce qui concerne les plants destinés aux cultures fruitières qui doivent être produits dans des pépinières contrôlées.

Une attention particulière doit être apportée au développement de la production de la viande. Le déficit des ressources en viande par rapport à l'accroissement des besoins devient, dans le monde entier, un problème angoissant. Dans tous les pays, la consommation de la viande augmente en conséquence de l'augmentation du revenu moyen. Elle constitue un des meilleurs "baromètres" du développement. En Europe, le déficit atteindra un million de tonnes en 1975. Le Liban est largement importateur de viande alors qu'il serait possible d'accroître considérablement la production et même d'envisager l'exportation dans les pays voisins du Proche-Orient, eux aussi de plus en plus déficitaires. La

production de viande au Liban est demeurée, pour la plus grande part, largement artisanale. Au total, on estime le troupeau ovin à 255.000 têtes, le troupeau bovin à 130.000 et le nombre de chèvres à 470.000, le tout donnant un revenu brut de 80 à 100 millions de livres, c'est-à-dire l'équivalent du seul revenu de l'élevage de la volaille dans les "poultres" modernes de la Bekaa. L'élevage de la chèvre, cette "vache de pauvre" à qui elle apporte, pour un capital modeste, le lait, le fromage et quelques kilogs de viande, demeure donc encore prédominant et continue à ravager la végétation arbustive et à menacer les jeunes plantations, en disputant les pacages de montagne à un élevage ovin cependant plus favorable au développement d'une saine économie agricole.

Quant à l'élevage bovin, il est à la fois insuffisant et médiocre, tant pour la production de viande que pour celle des produits laitiers dont le pays est paradoxalement importateur.

Un effort particulier doit être entrepris pour définir et appliquer au Liban une politique persévérante de production animale qui constitue un indispensable élément d'équilibre à la fois pour l'activité agricole et pour le bilan économique du pays.

3. Les méthodes et les instruments de culture sont demeurés très primitifs, non seulement du fait de l'esprit routinier des paysans, mais aussi du fait de l'exiguïté de la plupart des parcelles cultivées et, en montagne, des difficultés d'accès aux parcelles en terrasses maintenues par des murs de soutènement.

Dans la plupart des cas, ces parcelles sont travaillées à la main. L'indigence de la plupart des exploitants ne leur permet pas d'être propriétaires d'animaux de trait, de sorte que,

pour les parcelles pouvant utilement être parcourues par un attelage, on fait appel au concours rémunéré de véritables entrepreneurs de labours par traction bovine, dont le coût est singulièrement élevé puisqu'il atteint jusqu'à 25 LL par jour, c'est-à-dire 8 dollars alors qu'il faut souvent une semaine pour labourer un hectare.

Le recours à la traction animale est donc paradoxalement plus onéreux que le serait le recours à la traction mécanique, pour un rendement très inférieur et qui, par ailleurs, en raison de sa lenteur, expose l'agriculteur aux avatars des intempéries.

La mécanisation de l'agriculture libanaise est donc désirable. Elle permettrait d'éviter le recours massif de la main-d'oeuvre immigrée dont l'abondance vient encore compliquer les difficultés de l'économie agricole. Mais son application n'est pas aisée du fait de l'insuffisance des structures de chaque exploitation, de la trop faible dimension des parcelles et de la proportion considérable des cultures en terrasses, exigues et d'accès incommodes. Le Plan Vert a envisagé l'attribution de 2.000 motoculteurs de 8 à 13 CV, de 400 tracteurs à chenilles et de 900 tracteurs à roues de 22 à 25 CV. Il y a lieu d'étudier avec soins, zone par zone, l'adaptation à chaque cas particulier du type de mécanisation techniquement et économiquement envisageable. Les tracteurs à roues, même de faible encombrement ne conviendront qu'aux parcelles assez amples et bien conformées pour que la machine ne soit pas amenée à affecter plus de temps à manoeuvrer qu'à travailler et à saccager la terre aux limites plutôt qu'à la cultiver. Dans les petites parcelles et dans la plupart des terrasses, le motoculteur, conduit à main d'homme, conviendra seul, partout où la distance à parcourir est inférieure à 100 mètres.

Il sera d'autre part nécessaire de procéder à la formation des conducteurs d'engins afin de permettre leur utilisation satisfaisante et leur entretien convenable.

Enfin, dans la plupart des cas, la rentabilité et l'amortissement normal d'un instrument ne pourront être assurés par une seule exploitation. Il sera nécessaire de créer des organismes pour l'utilisation en commun, ce qui présente d'indéniables difficultés en raison du caractère individualiste des paysans libanais, plus accentué encore que dans les autres pays du monde.

4. L'organisation de la production et du marché suppose la définition d'une politique agricole destinée à orienter les productions en fonction des besoins et l'existence d'organismes destinés à faire connaître ces orientations aux agriculteurs et à les guider pour son application.

L'organisation du marché exige une connaissance des besoins du marché intérieur et des marchés extérieurs vers lesquels il apparaît possible de diriger l'exportation de certains produits

La commercialisation des produits agricoles peut être directe, différée à court terme ou différée à long terme.

Le stockage permet de différer la consommation à court terme. Il suppose l'existence de stations de réception, de sélection et de conservation par le froid auxquels les agriculteurs livrent les produits qui ne peuvent être absorbés immédiatement par le marché.

La commercialisation différée à long terme exige la création d'industries de transformation assurant la stabilisation

du produit alimentaire par les différents procédés de conservation : mise en boîtes, surgel, lyophilisation, réduction en poudre, etc.

L'objectif d'une agriculture moderne est de réunir les agriculteurs dans des groupements de producteurs qui se concertent pour orienter leurs productions, créent des stations de réception et de conditionnement de leurs produits et en organisent, en commun, la mise en marché.

Ces groupements sont également qualifiés pour passer des conventions en vue de la production et de la livraison de certaines productions à des entreprises industrielles de conservation et de transformation qui leur assurent ainsi la garantie d'écoulement de la totalité de leurs productions à un prix rémunérateur préalablement convenu. De ce fait, les industries alimentaires et les groupements de producteurs garantissent réciproquement la rentabilité de leur entreprise.

On ne peut évidemment espérer la généralisation d'un tel système à l'ensemble d'une agriculture aussi disparate et dispersée que l'agriculture libanaise.

La plupart des exploitants sont demeurés au niveau de la production routinière sans référence au marché. L'autoconsommation demeure importante et en ce qui concerne la commercialisation, elle dépend pratiquement et exclusivement du négoce qui explique aisément l'esprit individualiste des paysans réticents à l'égard de toute organisation.

Toutefois, de pareilles initiatives ont commencé à apparaître notamment dans le domaine de l'élevage rationnel de la volaille. Elles doivent constituer une expérience exemplaire qui

qu'il serait intéressant d'étendre à d'autres productions avant d'entreprendre une action patiente en vue de l'organisation générale de l'agriculture libanaise autour de formations professionnelles et de groupements de producteurs bien informés et disciplinés.

LES MOYENS D'UNE POLITIQUE AGRICOLE

Pour obtenir cette évolution progressive de l'agriculture libanaise, il est avant tout nécessaire d'entreprendre une action vigoureuse pour résoudre certains problèmes dont la solution constitue la condition fondamentale de tout progrès.

Il s'agit essentiellement de la généralisation de l'action des organismes d'impulsion, de la formation professionnelle et de la création d'un véritable système de crédit agricole.

1. Les organismes d'impulsion : l'impulsion donnée à l'extension d'une économie agricole modernisée peut venir de certains éléments de l'administration. Elle doit, avant tout, être le but d'organisations professionnelles prenant l'initiative de grouper les agriculteurs, de les informer, d'orienter leurs activités, de les conseiller et de les aider à créer leurs propres institutions, notamment en vue de l'utilisation du matériel en commun, de l'irrigation, de l'approvisionnement en produits fertilisants et antiparasitaires, de la collecte, du stockage et de la mise en marché des produits.

Dans l'état actuel de la situation, les instruments d'impulsion les plus efficaces sont les organismes autonomes chargés d'une mission d'aménagement et d'encadrement, suffisamment indépendants de l'administration pour bénéficier de la confiance des agriculteurs auxquels ils rendent quotidiennement, sur le terrain, des services pratiques et immédiatement perceptibles.

C'est essentiellement le cas d'un organisme comme le Plan Vert qui est, à l'heure actuelle et demeurera encore, pendant une assez longue période, l'instrument le plus directement efficace d'une organisation pratique de l'économie agricole et de l'évolution des agriculteurs.

2. La formation professionnelle doit s'effectuer au niveau direct des agriculteurs intéressés.

L'existence d'un service administratif de recherche et de vulgarisation s'appuyant sur des centres d'expérimentation est naturellement indispensable pour permettre de définir les perspectives d'une politique agricole et d'en éclairer les directives. Mais ce travail préparatoire est sans effet concret s'il ne se traduit pas " au ras du sol " par une intervention à la portée immédiate de chaque exploitant agricole.

Une telle entreprise, dont l'action s'étend sur l'ensemble du territoire rural, ne peut évidemment se situer au niveau de techniciens hautement spécialisés. Plus qu'à des ingénieurs qualifiés et diplômés, elle doit avoir recours à des moniteurs recrutés parmi les jeunes agriculteurs ou enfants d'agriculteurs dont les qualités naturelles justifient la formation accélérée en vue d'entreprendre sur place, dans les exploitations, une action assidue d'information et de démonstration. Leur origine même leur vaut la

confiance des agriculteurs, dont ils parlent la langue, en les libérant de tout complexe et assure ainsi leur pleine efficacité. Leur recrutement et leur formation pourraient être confiés à un organisme comme le Plan Vert qui leur confère le crédit dont il bénéficie lui-même dans les milieux ruraux.

3. Le Crédit Agricole n'a pas, au Liban, le rôle qui lui permettrait d'être un instrument utile de l'évolution de l'économie agricole. Le crédit consenti par la Banque de Crédit Agricole, industriel et foncier (B.C.A.I.F.) créé en 1955 comporte un plafond de 30.000 LL pour le moyen terme et de 60.000 LL pour le long terme. En treize ans, le total des prêts consentis à ce titre n'a pas dépassé 12 millions de LL.

A court terme, elle prête à cinq mois et demi sur garantie avec un plafond de 6.000 LL. De 1955 à 1968, elle n'a consenti que 8.034 prêts pour 31 millions de LL. Par ailleurs, cette banque n'a pas de sièges locaux et opère par voie de démarchage à domicile.

De ce fait, les crédits à l'agriculture sont essentiellement consentis par des banques privées, à des taux parfois supérieurs à 10 % et par les fournisseurs de matériel et de produits agricoles qui consentent un crédit de 30 mois à 9 % remboursable en trois ans.

Cette situation ne peut être maintenue sans compromettre toute chance de progrès pour l'économie agricole libanaise. Toute agriculture moderne est fondée sur l'efficacité du crédit dont elle dispose, faute de quoi elle tend à se dégrader dans l'endettement fondé sur l'usure.

L'initiative la plus importante et la plus urgente qui doit être prise en faveur de l'agriculture libanaise est la création d'une Caisse de Crédit Agricole disposant de moyens importants et d'un personnel compétent et dynamique qui créera des agences dans les principaux centres ruraux et, avec l'aide des organismes d'animation comme le Plan Vert, mettra à la disposition des agriculteurs, à des taux raisonnables, aussi bien les moyens du crédit à court terme que du crédit à moyen et long terme.

الجمهورية اللبنانية
مكتب وزير الدولة لشؤون التنمية الإدارية
مركز مشاريع ودراسات القطاع العام

III - L'ACTION DU PLAN VERT

L'Office du Plan Vert a été créé en 1964 dans le but essentiel d'organiser l'économie de montagne. Le succès qu'il a rencontré dès le début de son activité l'a amené à élargir progressivement son champ d'action à l'ensemble de l'agriculture libanaise et à l'ensemble des interventions nécessitées par la solidarité des éléments concourant au développement de l'économie agricole.

Le Plan Vert bénéficie du concours de 46 ingénieurs spécialisés qui procèdent à l'étude des interventions envisagées, l'exécution des travaux étant confiée à des entrepreneurs spécialisés qui disposent de 90 tracteurs de 160 à 270 CV.

Le Plan Vert s'est avant tout attaché à la remise en état de terres incultes ou abandonnées. Dans la plupart des cas, il s'agit de la création de parcelles cultivables sur des terrains en pente par la constitution de terrasses pourvues de murs de soutènement.

A la demande du propriétaire du sol, les agents du Plan Vert établissent le projet des travaux ainsi que le devis descriptif et estimatif. La terrasse est tout d'abord dégagée, sur la ligne de niveau, par le bull-dozer qui brise les roches calcaires et fait ressortir la terre arable. Le terrain est alors épierré par le propriétaire bénéficiaire des travaux qui doit éga

lement construire lui-même les murs de soutènement.

Les travaux sont payés par le Plan Vert aux entrepreneurs, pour la préparation du terrain, à raison de 36 LL par heure de tracteur et aux propriétaires, pour la construction des murs, à raison d'une livre et demi par m², sous le contrôle des agents du Plan Vert.

Un système de financement original et ingénieux a été institué par le Plan Vert pour parer à la carence du Crédit Agricole. Le Plan Vert reçoit, pour l'exécution des travaux, une avance du Trésor égale au montant total des devis. Chaque propriétaire qui sollicite le concours du Plan Vert bénéficie d'un crédit limité à 10.000 LL par exploitation. Mais au lieu de recevoir tout ou partie de cette somme, c'est lui-même qui doit déposer, dans une banque privée désignée par le Plan Vert, une somme représentant une proportion du coût des travaux qui ne peut être inférieure à 18 % du devis estimatif. Ce dépôt est bloqué à la banque pour une période correspondant à la reconstitution du capital engagé dans les travaux, grâce au jeu des intérêts composés à 7 %, soit une période de 25 ans pour un versement égal à 18 % du devis.

De ce fait, la contribution de l'exploitant est obligatoire et versée dès l'origine. Elle constitue la condition de l'intervention du Plan Vert. La contribution de l'Etat consiste, d'une part, dans l'avance en trésorerie du montant des travaux et, d'autre part, dans la subvention qui constitue la renonciation au bénéfice des intérêts du capital avancé, ces intérêts se bornant à reconstituer le montant de ce capital.

La limitation de l'avance à 10.000 LL (3.300 dollars environ) par exploitant a pour but d'assurer l'aide du Plan Vert et de l'Etat au plus grand nombre possible d'agriculteurs.

LE BILAN DE LA PREMIERE PERIODE (1965-1969)

Après cinq années d'activité, les résultats sont encourageants. L'action du Plan Vert en matière foncière a bénéficié à 12.500 agriculteurs dans 660 agglomérations rurales. La superficie totale des valorisations a atteint à la fin de 1969, 10.000 hectares et le total des avances 22.700.000 LL (7.600.000 dollars). 65 % des interventions ont porté sur des parcelles de moins d'un hectare ; 25 % sur des parcelles de 1 à 2 hectares ; 10 % sur des terrains de plus de 2 hectares. La moyenne du coût d'aménagement a été de 2.570 LL par hectare pour les travaux mécaniques et de 3.000 LL pour la construction des murs de soutènement.

On estime que la plus-value apportée par les travaux triple la valeur agricole des terrains secs et atteint 4 à 5 fois cette valeur pour les terrains irrigués. Le rendement moyen serait de 2.500 LL par hectare et le total des revenus annuels sur ces terrains valorisés atteindrait 25.000.000 de LL (8.300.000 dollars environ).

Au barème de 25 journées de travail par donoum, c'est-à-dire par dixième d'hectare, le nombre total de journées de travail fourni pour l'aménagement des nouvelles parcelles s'est élevé à

1.953.000 journées et pour l'exploitation des terrains valorisés à 2.735.000 journées au barème de 35 journées par donoum. Au total, le Plan Vert aurait assuré l'emploi pour 4.700.000 journées de travail.

Le Plan Vert a été naturellement amené à compléter cet aménagement de structures par toute une série d'interventions destinées à en assurer la valorisation :

- par la création d'un réseau de communications routières destiné à desservir les nouvelles exploitations qui a donné lieu à l'étude de 360 kilomètres de routes et chemins d'accès et à la réalisation de 49 routes d'une longueur de 150 kilomètres desservant 1.650 hectares, au prix moyen de 13.000 à 17.000 LL par kilomètre stabilisé ;
- par l'élaboration d'un programme de construction de réservoirs d'eau d'une capacité s'échelonnant entre 500 m³ et 3.000 m³ et dont 120 ont déjà été réalisés ;
- par la création de pépinières modernes couvrant 370.000 m² à Chouefet, Hadeth, Sour et Tripoli qui a permis la distribution de 1.500.000 plants d'arbres fruitiers et 4.000.000 de plants forestiers pour l'établissement des brise-vent ;
- par le reboisement de 350 hectares préparant le Parc National de Barouk au Mont Liban (2.000 hectares) accompagné de la construction de 32 kilomètres de routes reliant Dahr et Baïdar à Barouk et Maaser-Chouf à Bekaa ;
- par la création à Beyrouth, à la demande de la municipalité, de 22 jardins publics d'une superficie totale de 105.260 m² et la plantation, le long de certaines routes, d'une superficie de

80.700 m² d'espaces verts.

Le Plan Vert a également procédé à l'étude des marchés intérieurs et extérieurs dans le but d'orienter la production agricole. La prospection a porté sur 36 pays du Moyen-Orient, de l'Europe et de l'Afrique avec l'assistance technique des experts de F.A.O. et de l'aide bilatérale française.

D'autre part, le Plan Vert a entrepris une action de conversion pour éliminer progressivement au profit d'autres cultures et, notamment du tournesol, la culture du hachisch dont le développement était important dans certains secteurs. La culture du tournesol est passée de 83 hectares en 1966 à 4.131 en 1969. Elle intéresse 40 villages et 1.028 agriculteurs.

Enfin, le Plan Vert a été l'organe exécutif de l'aide alimentaire accordée par le Programme Alimentaire Mondial par la distribution aux agriculteurs, pour un montant total de 9.537.500 LL, de blé, d'huile, de fromage et de viande, en raison d'une ration par famille accordée pendant la période de 600 jours de travail effectif à laquelle est estimée l'activité de l'exploitant pendant les trois années durant lesquelles l'exploitation et, au premier chef, l'exploitation arbustive, ne donne pas encore le rendement attendu.

Les résultats déjà obtenus par l'action du Plan Vert sont donc considérables. Cet organisme apporte, pour la première fois, à l'agriculture libanaise un instrument efficace d'organisation et de progrès qui a rapidement fait ses preuves et acquis un crédit précieux auprès des agriculteurs intéressés.

Il est nécessaire de maintenir et d'amplifier son activité bénéfique et de l'orienter à la faveur des enseignements tirés de l'expérience.

LES PERSPECTIVES

L'action du Plan Vert présente, en contrepartie de ses évidents avantages, certains inconvénients.

Le Plan Vert n'intervient pas pour appliquer un programme rationnel et complet d'aménagement ayant pour objectif la modification fondamentale et permanente de l'économie agricole de l'ensemble d'une zone déterminée. Il n'intervient que sur l'initiative et à la demande de chaque propriétaire, de sorte que ces interventions sont ponctuelles, souvent isolées et, en tous cas, dispersées sur l'ensemble du territoire.

Non seulement, cette dispersion ne permet pas d'obtenir des résultats favorables pour l'économie d'ensemble d'une région mais la multiplication de petits chantiers s'oppose à un rendement satisfaisant de l'usage des engins mécaniques dont le coût de déplacement est disproportionné par rapport au montant des travaux exécutés. Il en est de même pour la rentabilité des travaux connexes de ces aménagements, notamment en ce qui concerne les voies de communications créées pour la desserte des exploitations nouvelles.

Le critère de sélection des interventions n'est pas l'intérêt économique mais la disponibilité des moyens financiers par les propriétaires, les travaux n'étant entrepris qu'au profit d.

ceux d'entre-eux qui disposent des ressources suffisantes pour effectuer le dépôt initial proportionnel au montant du devis.

La carence de tout système valable de crédit agricole ne permet pas de pallier cet inconvénient par des prêts consentis aux propriétaires ne disposant pas de ressources financières et le Plan Vert ne peut, pour le moment du moins, y suppléer en leur en faisant crédit.

Il n'est donc pas possible d'établir un programme rationnel d'interventions conformes à l'intérêt général et comportant une hiérarchie des valeurs et des urgences. Alors que la priorité devrait bénéficier aux terrains dont la valorisation est la plus satisfaisante en raison de la nature du sol et, avant tout des possibilités d'irrigation, le Plan Vert est amené à aménager un grand nombre de parcelles en terrains secs alors qu'il n'est pas toujours sollicité pour aménager des terrains irrigables dont le rendement serait supérieur.

Cette situation doit faire l'objet d'une réorientation tendant essentiellement à établir et à réaliser des programmes cohérents intéressant l'ensemble d'une zone territoriale à rénover et en associant cette oeuvre d'aménagement des structures à l'oeuvre d'irrigation. Ces programmes devraient être établis en fonction du plan de développement économique et d'aménagement du territoire dont l'élaboration est par ailleurs préconisée.

1. Dans la nouvelle période qui s'ouvre à l'activité du Plan Vert, l'action fondamentale doit donc porter sur la rationalisation des interventions.

Cette action pourrait comporter les éléments suivants :

- A - Des programmes intéressant l'ensemble de chaque zone naturelle seraient établis en vue de leur aménagement et de leur valorisation en donnant la priorité à celles d'entre-elles dont la réorientation apparaît la plus urgente ou la mise en valeur la plus importante pour des motifs économiques ou sociaux.

Le Plan Vert s'efforcera d'obtenir l'application d'une réglementation aux termes de laquelle les propriétaires des terrains intéressés par ces programmes d'aménagement zonal seraient constitués en association syndicale appelée à prendre l'initiative de la réalisation de ce programme de travaux intéressant l'ensemble de la zone. Cet aménagement serait obligatoire s'il réunissait l'adhésion des deux tiers des propriétaires intéressés ou l'adhésion des propriétaires possédant ensemble les deux tiers de la superficie globale de la zone intéressée, à l'exemple du système appliqué aux associations syndicales d'irrigation et d'assainissement ou aux associations de remembrement dans certains pays comme la France.

A défaut d'obtenir cette réglementation ou en attendant son élaboration, les agents du Plan Vert s'efforceraient d'obtenir, par une prospection active auprès des propriétaires, l'adhésion du plus grand nombre possible d'entre-eux pour la réalisation du projet établi pour l'ensemble de la zone considérée.

- B - Le financement de l'ensemble de l'opération s'effectuerait par un prêt consenti à l'Office du Plan Vert par le Trésor pour l'ensemble de l'opération. Ce prêt serait couvert par l'application du système actuel, c'est-à-dire par le dépôt à la banque de la part proportionnelle convenue par les propriétaires disposant de ressources propres, les autres recevant d'office un prêt à moyen

terme d'une caisse de crédit agricole destiné à couvrir leur contribution.

Ce serait l'occasion, soit de modifier l'institution existante du Crédit Agricole par l'accroissement de son activité et des ressources dont il dispose, soit de procéder à la création d'un organisme de crédit mieux adapté aux besoins de l'agriculture dont le Plan Vert pourrait assurer l'initiative et, éventuellement, la gestion.

C - L'établissement des programmes d'intervention par zones serait étroitement associé à l'exécution des programmes d'irrigation mis en application, soit par les services de l'aménagement hydraulique, soit par certains offices comme l'Office du Litani, soit par le Plan Vert lui-même en fonction du plan général d'utilisation des eaux qu'il est souhaitable de voir élaborer à la suite des travaux en cours poursuivis par l'équipe du projet Liban XIII.

Les projets d'aménagement par l'irrigation et de mise en valeur seraient étudiés et appliqués selon des choix et un calendrier établis en commun par ces organismes.

Cette réorientation de l'action du Plan Vert constituerait un véritable plan à long terme de la récupération des terres cultivables, de l'aménagement des structures d'exploitation et de leur mise en valeur rationnelle permettant l'orientation des cultures et l'organisation du marché, c'est-à-dire la mise en oeuvre d'une politique agricole rationnelle progressivement étendue, zone par zone, à l'ensemble du pays, en accordant la priorité aux actions les plus importantes et les plus urgentes, soit en raison de leur intérêt économique, soit en raison de leur intérêt social.

2. Ce programme devrait porter, dans une nouvelle période d'application du Plan Vert, sur la récupération systématique, dans un délai de 10 ans, de 70.000 hectares de terres abandonnées, ce

qui supposerait, jusqu'en 1980, un investissement de 30 millions de livres par an (10 millions de dollars).

Une action particulièrement efficace pourrait être entreprise avec le concours des communautés religieuses qui disposent de plus de 20.000 hectares de terres sur l'ensemble du territoire libanais. L'aménagement et la mise en valeur de ces superficies pourraient être entrepris par le Plan Vert sur l'initiative des institutions propriétaires et mises à la disposition de familles d'exploitants à titre de fermage.

Un seul de ces ordres religieux dispose de 10.000 hectares répartis entre 240 propriétés et de plus de 120 maisons qui pourraient devenir les sièges des associations syndicales et des groupements de producteurs, de centres d'éducation et de formation professionnelle, de magasins d'approvisionnement ou de stations de réception et de stockage des produits.

Un accord pourrait intervenir entre le Plan Vert et les communautés, aussi bien chrétiennes que musulmanes, pour dégager les moyens d'une action prioritaire dans ce domaine.

Ce nouveau système d'aménagement des sols et d'amélioration des structures doit être complété par les équipements annexes et par la mise en oeuvre d'un système rationnel de mise en valeur agricole.

3. Les travaux complémentaires intéressent essentiellement l'irrigation et les routes.

L'établissement de l'inventaire des ressources en eaux superficielles et souterraines permettra de connaître le niveau des ressources utilisables pour chaque région agricole et pour

chacune des zones à aménager et à mettre en valeur ainsi que les conditions de leur répartition. Il sera alors dès lors possible de déterminer le programme des travaux à accomplir pour l'utilisation rationnelle et complète de ces ressources. Ce programme comportera l'aménagement des cours d'eau par la création éventuelle de retenues ; l'exploitation des eaux souterraines et des eaux pluviales par la création de réserves et de lacs collinaires ainsi que les travaux nécessaires pour diriger vers certaines zones sèches les surplus des eaux disponibles inutilisées dans d'autres zones.

Le réseau routier, au lieu d'être établi au profit de quelques réalisations ponctuelles plus ou moins dispersées, sera intégré dans les programmes d'équipement et de mise en valeur de chaque zone aménagée, en lui assurant ainsi son plein rendement. Il pourrait être inclus dans le devis d'aménagement des sols et ainsi pris en charge, sur les mêmes crédits, par l'ensemble des propriétaires intéressés.

4. L'Office du Plan Vert devrait prendre également en charge un certain nombre d'interventions de mise en valeur qui constituent l'indispensable complément des aménagements réalisés par ses soins et qui permettrait l'élargissement de son champ d'action dans le cadre législatif et réglementaire existant.

Il en est ainsi notamment en ce qui concerne :

- l'analyse et le traitement des sols par l'apport et l'usage de l'humus, des engrais et des oligo-éléments. Le Plan Vert doit s'intéresser à la création des usines de traitement des déchets ménagers en vue de la fabrication du compost ;

- l'extension de ses interventions pour l'apport aux agriculteurs de semences et de plants de sélection ;
- l'organisation d'un système coopératif d'approvisionnement de produits nécessaires à l'exploitation agricole, notamment en ce qui concerne l'outillage, les produits fertilisants et les produits antiparasitaires ;
- l'organisation de la production de la viande bovine à l'embouche et de l'amélioration des troupeaux ovins ;
- l'étude, dans chaque zone aménagée, des besoins et des possibilités de la mécanisation, en fonction de la nature et du relief du sol, de la dimension des parcelles et de leurs conditions d'accessibilité, afin d'adapter, avec la plus grande rigueur possible, le parc de matériel aux besoins et aux possibilités propres aux conditions particulières à chacune de ces zones.

Le Plan Vert pourrait, en conséquence, procéder dans chaque zone à la constitution d'un organisme coopératif d'utilisation de matériel en commun et à la création d'un atelier coopératif d'entretien et de réparation ainsi qu'à la formation professionnelle des conducteurs d'engins.

- la constitution de groupements de producteurs en vue de l'organisation de la production et de la commercialisation des produits ; la création, par ces groupements, de stations de réception et de conditionnement de fruits et légumes ainsi que d'étables et de bergeries coopératives pour la production de la viande et d'établissement de stockage et de conservation ;

- l'étude de la création et de la localisation, sur l'ensemble du territoire rural et à proximité des voies et moyens de communications et notamment des installations portuaires, d'un réseau rationnel d'industries agricoles et alimentaires pour la transformation des produits et leur commercialisation sur les marchés intérieur et extérieur ;
- la création de marchés de gros dans la capitale et dans les autres centres urbains importants du pays ;
- la création d'un corps de "moniteurs" recrutés dans le milieu rural et mis à la disposition des agriculteurs et groupements de producteurs dans chaque zone d'aménagement pour la vulgarisation technique au niveau du travail pratique quotidien ;
- l'action pour la création d'un système de crédit agricole généralisé et efficace, entretenant des comptoirs locaux dans toutes les régions agricoles du pays.

La Caisse de Crédit Agricole pourrait collecter des dépôts afin de les convertir en crédits à moyen et long terme qui viendraient notamment s'ajouter aux crédits ouverts au Plan Vert par le Trésor public pour la réalisation des actions complémentaires de son oeuvre d'aménagement des sols.

L'ensemble de ces actions implique un effort particulièrement affirmé en vue de réagir contre l'individualisme traditionnel des agriculteurs libanais. Ce doit être précisément un des objectifs majeurs du Plan Vert que d'obtenir, sous la forme la plus appropriée et par une évolution progressive, la constitution de groupements dans lesquels l'amélioration de l'économie agricole se heurterait à des obstacles majeurs. L'exiguité des structures d'exploitation exige l'association étroite des agriculteurs en vue de l'organisation de la production et des marchés.

IV - L'INTERVENTION DES NATIONS-UNIES

1. Les interventions des organisations des Nations-Unies intéressant directement ou indirectement le développement rural et agricole de la République Libanaise ont été dans les dernières années, les suivantes :

Projet Lebanon 6

Ce projet a fait l'objet d'une requête du Gouvernement Libanais en Janvier 1961, approuvée en Janvier 1962 et le 3 Décembre 1963 de la signature d'un accord sur le plan d'opérations pour l'étude et la mise en oeuvre d'un projet de développement de la montagne, entre le Fonds Spécial des Nations-Unies, l'Organisation des Nations-Unies pour l'alimentation et l'agriculture et le Gouvernement Libanais. Le début des opérations s'est situé en Février 1963. Le projet initial a trouvé son terme en Avril 1967 et a donné lieu au dépôt d'un rapport final de son directeur, Monsieur de COULON, en Juin 1967.

En Avril 1968, il a fait l'objet d'une extension par un amendement signé en Septembre 1968 et qui a permis de prolonger l'activité du projet jusqu'à ce terme de l'année 1969. Le rapport de ces opérations établi par le nouveau Directeur du projet, Monsieur PUTOD, est en voie d'élaboration.

L'allocation du Fonds Spécial, fixée à l'origine à 886.800 dollars, avec une contrepartie libanaise de 1.497.625 dollars, a été portée par les avenants à 1.046.586 dollars avec

contrepartie libanaise de 1.793.423 dollars.

Le première partie du projet avait pour objectif l'élaboration et la mise en oeuvre d'un plan de développement et de restauration des collines et montagnes libanaises et d'un programme de formation et de recherche sur les techniques de reboisement et d'aménagement des bassins versants.

Les amendements étendaient l'objet du projet à l'assistance technique apportée au Plan Vert en vue d'un aménagement des terres récupérées en vue de leur aménagement intégral.

Les études et travaux réalisés au cours de l'extension du projet ont porté sur la mise en valeur agricole de la montagne, l'utilisation rationnelle du sol et des eaux, les perspectives d'avenir de la forêt, la contribution des zones de montagne à la production animale et l'organisation générale du développement intégré de la montagne.

Les rapports qui ont été établis par les différents experts et consultants auxquels le projet a fait appel ont permis de réunir des informations et des recommandations de haute valeur sur certains aspects essentiels de l'agriculture et de l'économie rurale libanaise.

Il en est ainsi notamment :

- du rapport B.E.I. Agri sur les perspectives du développement agricole au Liban ;
- du rapport de Monsieur R. OLIVIER sur la rentabilité des aménagements des sols ;

- du rapport de Monsieur de VECCHI-PELLATI sur la mécanisation agricole dans la montagne libanaise ;
- du rapport de Monsieur R. SCHWOB sur l'industrialisation des produits agricoles ;
- du rapport de Monsieur J.B. LUPI sur les possibilités d'élevage intensif pour la production de viande bovine ;
- du rapport de Monsieur J. Y. COLEON sur l'orientation des productions animales.

Un rapport de Monsieur R. MACE sur les perspectives d'aménagement du territoire et l'orientation des programmes de développement, victime d'un accident matériel, n'a pu encore être mis à la disposition de la direction du projet.

Projet de développement hydro-agricole (Leb 13)

Ce projet a été signé le 31 Janvier 1969 par le Fonds Spécial des Nations-Unies, l'Organisation des Nations-Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture et le Gouvernement Libanais pour une durée de quatre années. L'allocation du Fonds Spécial s'élève à 1.011.100 dollars et la contrepartie du Gouvernement Libanais à 2.438.974 dollars.

L'objet du projet est l'utilisation des résultats des projets antérieurs sur l'étude des eaux souterraines (Leb 7) et le programme d'irrigation connexe à l'enquête pédologique (Leb 10) en vue de la mise en valeur hydro-agricole du pays et plus spécialement du nord du Liban où le projet doit établir le programme de planification et d'utilisation des eaux dans la plaine d'Akkar et

le plateau de Koura-Zghorta, comportant l'exécution d'un secteur pilote d'irrigation par aspersion.

Par ailleurs, le projet fournira "l'assistance nécessaire dans le domaine institutionnel et législatif et établira l'esquisse d'un plan de développement hydro-agricole du Liban".

2. Le Gouvernement Libanais et l'Office du Plan Vert ont donc désormais entre les mains tous les éléments nécessaires pour effectuer le choix des interventions qu'ils entendent demander aux Nations-Unies en vue de poursuivre l'oeuvre de développement entreprise et pour rédiger la requête nécessaire à cet effet.

L'intervention des Nations-Unies peut se manifester par l'assistance technique apportée au Gouvernement Libanais sur les points qui lui paraîtront les plus importants et les plus urgents.

A - Cette assistance peut tout d'abord comporter le concours de consultants des Nations-Unies pour aider le Gouvernement Libanais à établir un programme à long terme de développement économique et d'aménagement du territoire et le programme correspondant de développement et d'aménagement de l'espace rural et de l'activité agricole et pour effectuer le choix des actions prépondérantes pour lesquelles le Gouvernement Libanais demandera le concours de l'assistance technique des Nations-Unies.

B - L'assistance technique peut également consister dans l'aide apportée à la préparation de projets intéressant l'aménagement et la mise en valeur d'une zone territoriale déterminée dont le choix serait effectué en fonction des priorités dégagées par ce programme à long terme.

A titre d'exemple, on peut indiquer :

- l'aménagement hydraulique du fleuve Oronte et l'utilisation des eaux pour la mise en valeur des terres actuellement inexploitées situées entre Hermel, El Kaa et la frontière syrienne ;
 - l'étude des possibilités de retenue des eaux par la création de lacs collinaires, en liaison avec l'exploitation des eaux souterraines, dans une zone déterminée qui pourrait se situer dans la région située à l'Est de Ibail.
- C - Enfin, l'assistance technique peut porter sur des actions concourant à la mise en valeur qui n'aurait pas déjà fait l'objet de travaux dans le cadre des projets antérieurs, afin d'apporter un concours utile à l'action du Plan Vert.

Les principaux travaux déjà disponibles ou en cours d'élaboration portent sur l'étude des ressources en eaux superficielles et souterraines et les projets de retenues de lacs collinaires et de prélèvement dans la nappe ; la mécanisation en montagne ; la production animale ; les industries agricoles et alimentaires ; l'étude des marchés extérieurs.

Il semble donc que le choix des nouveaux travaux pouvant faire l'objet de l'assistance technique apportée par les Nations-Unies au Plan Vert pourrait s'exercer dans les autres domaines parmi lesquels les plus importants paraissent être :

- la création et les conditions de fonctionnement d'associations syndicales d'exploitants pour l'aménagement et la mise en valeur globale de zones territoriales déterminées ;

- la création et les conditions de fonctionnement des groupements de producteurs pour l'orientation de la production et l'organisation des marchés ;
- la création d'un système de crédit agricole efficace au niveau des besoins de l'agriculture libanaise.



الجمهورية اللبنانية
مكتب وزير الدولة لشؤون التنمية الإدارية
مركز مشاريع ودراسات القطاع العام

Philippe LAMOUR

le 25 Juin 1970

République Libanaise
Bureau du Ministre d'Etat pour la Réforme Administrative
Centre des Projets et des Etudes sur le Secteur Public
(C.P.E.S.P.)